

**POUR LES CULTIVATEURS**

**Exploitation la plus profitable de l'herbe**

**LES VIEUX PRFS VALENT PLUS QUE LES NEUFS.**—Tel est le résumé laconique mais exact d'une conférence faite, il y a quelques années, devant la Société d'Industrie Laitière, par M. A. R. J. Fiset, rédacteur du "Journal of Agriculture" et l'un des plus forts agronomes du Canada.

Et dans une lettre qu'il m'écrivait à ce sujet le 27 juillet, 1908 il ajoutait: "En Angleterre, un fermier qui labourerait une vieille prairie serait condamné à une forte amende sur la plainte du propriétaire, pour le tort que ce dernier aurait subi, parce qu'il faut plusieurs années avant que le pré ait repris sa valeur.

On est donc à l'aise après cela pour affirmer la supériorité des vieilles prairies sur les nouvelles, et il n'est pas non plus difficile de trouver les raisons qui l'expliquent.

Les plantes de nos prairies forment, en général, un gazon épais de plantes graminées à racines superficielles et traçantes pour la plupart; ces racines tendent toujours à se rapprocher de la surface du sol où elles trouvent plus facilement leur nourriture dans les feuilles d'arbres, les débris végétaux, les stimulants, les amendements, les engrais, le limon que leur apportent les eaux. Constantement elles émettent de nouvelles racines plus superficielles que celles qui les ont nourries jusque-là. Les plus anciennes meurent successivement contribuant ainsi à augmenter la d'humus, richesse accumulée pour l'avenir." Les herbes des prés, dit M. de Gasperin, ne parviennent à tout leur développement qu'autant que par le succèsion des années, elles se sont formées au-dessus du sol minéral, un terrain azoté pour leurs racines. Quand le gazon n'est pas complètement formé, et que les racines des plantes reposent encore sur le sol minéral, si celui-ci n'a pas une richesse naturelle assez élevée, les récoltes des prairies sont encore peu abondantes, et elles ne parviennent à leur maximum qu'après plusieurs années de végétation et de nombreuses fumures, excepté dans les terrains riches et perméables. Jusqu'à ce point maximum, le fumier distribué aux prairies ne produit pas tous ses effets, et ce n'est que quand elles y sont parvenues qu'on peut espérer de les voir atteindre toute leur valeur.

La supériorité des vieilles prairies sur les nouvelles est donc chose incontestable, tout le monde en convient.

Mais, ce qu'on paraît ignorer par

exemple, c'est que pour conserver cette supériorité, des vieilles prairies et leur faire produire tout le rendement dont elles sont susceptibles, il leur faut des soins qu'on ne leur donne pas d'ordinaire.

Le premier de ces soins est d'y faire alterner dans la même année le fauchage et le pâturage. Le fauchage coupant la plante assez près de son collet, favorise la pousse de nouvelles tiges: la pâturage tasse et ramène le sol, qu'il enrichit en outre de quelques engrais. Mais, tous deux doivent être surveillés dans la pratique, sous peine de devenir préjudiciable; le fauchage ne sera exécuté ni trop près de terre; le pâturage se fera seulement par les temps secs et par les bêtes à cornes exclusivement.

Puisqu'il faut faire alterner fauchage et le pâturage, il convient donc de toujours choisir un mélange de plante fourragères de manière à avoir un pacage—pâturage—et une coupe—prairie. De fait, une "bonne prairie" doit donner, outre une coupe abondante de foin, un bon pâturage; ce qui constitue l'alternance des modes d'exploitation.

Lorsque les prairies ne sont que fauchées, tous les ans, elles deviennent plus sujettes à produire des mauvaises herbes. En effet, disent certains praticiens, le fauchage des prairies chaque année favorise la pousse de la mousse et des mauvaises herbes de toute espèce, tout particulièrement celles à fortes racines qui changent graduellement et détruisent la nature et la qualité de l'herbage; le trèfle disparaît et les plantes grossières se disputent le terrain avec les bonnes plantes fourragères.

Au point de vue du maintien de la fertilité du sol, le pâturage et le fauchage n'agissent pas de la même manière. Le pâturage surtout s'il est alterné avec le fauchage, conserve longtemps l'herbage dans son état de fertilité; il l'améliore même.

Au contraire, le fauchage, seul, tend à appauvrir davantage le sol, surtout si l'on vend tout le foin au lieu de le faire consommer sur la ferme; car alors le cultivateur ne dispose plus d'autant d'engrais pour la bonne tenue de nos prairies. L'expérience a démontré que pour conserver d'une manière presque permanente le même degré de fertilité aux prairies fauchées, il leur fallait, en moyenne, la moitié de l'engrais résultant de leur produit en foin. Donc avantage des prairies-pâturages.

L'époque où l'on doit livrer la prairie au pâturage doit varier avec

la température, la nature du sol, la disposition du terrain, les herbes qui y poussent, le mode d'exploitation du domaine, etc.; tantôt on se trouvera mieux de faire paître au printemps, tantôt l'automne sera préférable.

En général, cependant, il vaut mieux faire pâturer les prairies vers le commencement de juin—c'est ce qu'on appelle le déprimage—comme pour le grain—et faucher vers le milieu de juillet. Le foin est alors de qualité supérieure, composé des meilleures plantes, parce que les sécheresses ont détruit une partie considérable des mauvaises herbes au profit des bonnes. Pour faire pâturer une prairie que l'on doit faucher dans la même saison, voici comment l'on opère. On met dans le champ autant de têtes bétail, des jeunes surtout, qu'il en faut pour que l'herbe soit totalement rasée en huit à dix jours. Plus on fait raser l'herbe nettement, plus elle repousse vite et touffue. Toutefois, il faut veiller à ne pas laisser brouter l'herbe trop près de la racine, ce qui causerait un tort grave aux prairies en détruisant les racines. On y arrive en changeant souvent le bétail d'enclos. Cette précaution a aussi l'avantage de faire disparaître plus vite l'odeur des déjections animales.

A part ce mode d'exploitation, il a toujours, cela va sans dire, les soins ordinaires que tout les cultivateurs connaissent: drainage et égouttement du sol, roulage et hersage, surtout au printemps, sarclage au moins de quelques uns des herbes les plus nuisibles, du pissenlit, par exemple.

Une prairie ainsi exploitée donne de beaux rendements pendant environ six ans, après quoi il faut la labourer, en ameublir le sol et le sous-sol, fumer de nouveau pour la remettre en bon état de culture. A la prairie préparée de cette manière, on fera rapporter, la première année, une récolte nettoyante ou étouffante; la deuxième année, une récolte sarclée ameublissante; pommes de terres, choux de Siam, carottes, ou une récolte sarclée améliorante et enrichissante en même temps que reposante; fèves saines-hâtives; la troisième année, une récolte d'un mélange d'avoine et de pois (à moissonner un peu avant maturité), ce qui permettra de semer le mélange de graines fourragères à la fin de l'été—août.

C'est la rotation des cultures.

CULTIVATEUR

**AVIS**

A l'avenir, le bureau de l'Immigration sera dans la bâtisse de M. Jos Guertette, vis-à-vis du magasin de M. T. M. RICHARDS rue de la Traverse.

AUX INTÉRESSÉS qui voudraient me voir à mon bureau, je serai à leur disposition de 8 à 10 heures A. M., et de 2 à 5 heures P. M.

WILLIE T. PERRON,  
Inspecteur de l'Immigration.  
17-3 m.

TELEPHONE 5-42

Chez

**J. W. HALL, Edmundston, N. B.**

Vous trouverez les marchandises suivantes aux plus bas prix du marché.

- BOIS A FINIR (EN EPINETTE)
- BOIS A FINIR (EN HARD PINE)
- BOIS A PLANCHER (EN MERISIER)
- BOIS A PLANCHER (EN EPINETTE)
- CLAPBORDS (EN EPINETTE)
- MOULURES (HARD PINE ET EPINETTE)
- PORTES

CIMENT, CHAUX, BRIQUE ROUGE, BRIQUE BLANCHE, TERRE A FEU, GOUDRON (COAL TAR) EN QUART, HUILE A CYLINDRE ET GAZOLINE

Aussi j'ai toujours un bel assortiment de

VOITURES, HARNAIS de VOITURES D'OUVRAGE, et si vous avez besoin d'un JEUNE CHEVAL ou d'une BONNE JUMENT (toujours garanti) chez HALL est la place de l'acheter. J'en ai toujours en mains.

J'ai toujours en stock un assortiment d'ENGRAIS, AVOINE, (deux chars en chemin) BLÉ D'INDE rond et cassé, MOULEES de toutes sortes. J'achète et je vends le foin au char.

Si vous avez besoin d'aucune chose qui n'est pas sur cette liste téléphonez-moi et si je ne l'ai pas je pourrai peut-être vous l'avoir, satisfaction garantie.

Mon charbon d'air est en chemin, donnez vos commandes d'avance pour être certain, car la situation des mines est bien incertaine. Achetez votre charbon du marchand de charbon; celui sur lequel vous pouvez compter en tout temps pour votre approvisionnement.

**NOTICE**  
Dont forget the place  
at  
**Edmundston, N. B.**

We have a complete stock of Mill Supplies all ways on hand. A specialty of Belting Trojan, Balata, Thistle, Rubber, Leather, Oak extra tanned, Oak Victor tanned, Oak Viking tanned, Oak Standard double. Leviathan and Anaconda Belting, Lacing leather of choice, Shingle Ties and Lath Ties, Emery Wheels of all sizes. Batteries, Spark Plugs, magnetos, Kerosine, Gasoline, Machine Oil of all kinds. Gasoline Engines "Waterloo" Saws SIMMONDS & DISS-TON.

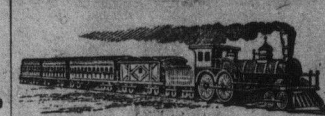
We also buy and sell lumber of all kinds, long lumber and random, Shingles, laths, Telegraph Poles, Railway Ties, Fence Posts, Hardwood and Sawdust, etc., etc.

Give us a call and we will give you all information free.

Office and Store opposite T. Boudreau, Barber Shop, near Covered Bridge. 25 Victoria Street.

**J. W. LUCAS**  
Edmundston, N. B.

Abonnez-vous au "Madawaska"



**CHEMIN DE FER TEMISCOUATA**

HORAIRES depuis le 22 Nov. 1915

Express: Dép. Riv. du Loup 7.30 a. m.  
Arr. Conners N. B. 12.55 p. m.

Mixte: Dép. Riv. du Loup 10.30 a. m.  
Arr. Conners N. B. 8.08 p. m.

Express: Dép. Conners N. B. 3.30 p. m.  
Arr. Riv. du Loup 8.55 p. m.

Mixte: Dép. Conners N. B. 7.00 a. m.  
Arr. Riv. du Loup 4.30 p. m.

Service quotidien excepté les dimanches.

Correspondance à Edmundston Jct avec le Can. Pac. Ry. pour Woodstock, Frédéricton et St-Jean N. B.; Houlton Presque Isle, Carleton Place, Fairfield, Me. Et à Rivière du Loup avec tous trains express de l'Intercolonial Ry.

Pour plus amples informations, prospectus, etc. s'adresser à  
F. X. Bélanger, Agent général Passagers et Fret.

**A nos abonnés**

Nous faisons un appel à nos abonnés retardataires qui, pour la plupart, par simple négligence ne nous ont pas encore fait parvenir le petit montant de leurs redevances. Soyez bons et justes, ne nous faites pas attendre. Ces petites sommes sont nos seules ressources d'existence, elles nous sont indispensables pour le maintien de notre œuvre.

Pas plus que vous, nous ne pouvons vivre et faire vivre nos employés sans recevoir en temps opportun le salaire de notre travail. Encore une fois, c'est de la pure négligence; secouez-la une fois par an, vous vous en trouverez bien, vous éviterez le désagrément de vous faire ramander, et nous nous en trouverons bien mieux.

**SHERIFF'S SALE**

NOTICE is hereby given that by virtue of an execution issued out of the Madawaska County Court in which Joseph N. Thibault is Plaintiff and Arthur Onellet Defendant issued by J. E. Michaud, Plaintiff's Solicitor, on the Second day of November, A. D. 1915, a levy having been made by me for the purpose of satisfying the said execution, there will be sold at Public Auction in front of the Court House, in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, on the 5th day of July, A. D. 1916, at two o'clock in the afternoon, all the right, title, interest, claim and whatsoever either at law or in equity of the above named Arthur Onellet in and to (ALL) that certain piece or parcel of land and premises situate, lying and being in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, in the Province of New-Brunswick, and described as follows: Beginning at a post standing on the northerly boundary of Canada Street, at the most westerly angle of a lot of land here-tofore conveyed by the said Annie Rice to one Alexis St-Onge; thence in a northerly direction along the northerly boundary of said lot of land conveyed to the said Alexis St-Onge a distance of One Hundred (100) feet to another post; thence in a northerly direction in a line parallel with the said northerly boundary of said lot of land a distance of fifty-five (55) feet to another post; thence in a southwesterly direction in a line parallel with the northerly boundary of said lot of land and said Alexis St-Onge one hundred (100) feet to the northerly boundary of said highway road; thence in a southeasterly direction along said highway road for a distance of fifty-five (55) feet to the place of beginning, containing one hundred and twenty-six thousandths (126-1000) of an acre more or less.

The above described land and premises being subject to two Mortgages to Pius Michaud, Esquire, Edmundston, N. B. Dated at the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, in the Province of New-Brunswick, this 25th day of April, A. D. 1916.

MICHEL F. FOURNIER,  
Sheriff,  
20-16

**POUR VOS IMPRESSIONS COMMERCIALES**

Adressez-vous a l'imprimerie **"LE MADAWASKA"**

: Travail Rapide et Soigné :

DEMANDEZ NOS PRIX

Abonnez-vous au **"MADAWASKA"**